

En 1292, le chapitre d'Embrun cède à l'archevêque la prébende^o (avec les fruits que l'on a coutume de percevoir) des fiefs appartenant au sieur Prévôt (chef du chapitre) et à un chanoine dans le château et ville de Saint-Clément en échange de la dîme de Savines et Vallouise. Les contractants veulent faire ratifier cet acte dans les 29 ans par le Saint Siège, à défaut, ils rentrent dans leurs possessions antérieures réciproques; on ne possède pas de preuve de la ratification.

A cette époque les communautés de Saint-Clément et de Réotier étaient rattachées. La date de division des communautés serait 1284. Le Dauphin a des propriétés à Réotier. Des comptes du châtelain de Réotier adressés au Dauphin sont connus à partir de 1311.

C'est en 1345, (ou en 1349 selon les sources) que les lieux communaux "indivis" sont partagés entre les deux communautés avec l'accord de l'archevêque et du sieur Fuchiniaco, seigneur de Réotier. Le partage délimite à peu près les deux communes actuelles. Un acte de paiement des dîmes au monastère de la Couche daté de 1356 cite séparément les deux communautés. Par contre, dans un texte de 1351 on trouve cité : " Sanctus Clemens in castro de Réoterio".